



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 novembre 2009**

L'an deux mille neuf, le jeudi douze novembre à 20 heures 15 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le six novembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **20**

Nombre de votants : **23**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Absents excusés** : Brigitte BONNAUD, Alain THUILLIER, Christian TALON.

**Pouvoirs** : Brigitte BONNAUD à Laurent COCHELIN, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Christian TALON à Olivier COURTOT.

**Secrétaires de séance** : Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO.

**\* 20 H 15 - PRESENTATION PROJET D'ECOLE PAR Monsieur EMERIAU, DIRECTEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur EMERIAU, Directeur de l'école élémentaire LA FONTAINE présente au Conseil Municipal le fonctionnement de cet établissement ainsi que le projet de l'école. Il remet à chaque conseiller municipal un document écrit de présentation.

Pour répondre à la question de Philippe REY sur la consommation annuelle de photocopies, il confirme qu'une recherche d'économies de copies est en cours et devrait permettre à terme de passer d'une consommation de 4 copies par élève et par jour à une consommation moyenne de 2 copies par élève et par jour.

**\* APPROBATION PROCES-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2009**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du **8 OCTOBRE 2009** qui a été transmis à chaque Conseiller avec la convocation du présent Conseil.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

**\* DEMANDE DE GRATUITE DE SALLE POUR SEANCE DE CINEMA – LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

La ligue de l'enseignement a, par courrier du 23 octobre dernier, souhaité proposer une séance de projection aux élèves de l'école de Granzay-Gript dans la salle de Frontenay qui est agréée par le Centre National du Cinéma.

Il est nécessaire, pour cela, que le Conseil Municipal délibère sur la mise à disposition gratuite de la salle pour cette occasion, soit le 3 décembre prochain.

Céline VALEZE estime qu'une participation pour la consommation des fluides (eau, chauffage, électricité) devrait être réclamée.

Laurent COCHELIN lui répond que cette question est en cours d'examen par la commission ad hoc et qu'elle sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que la Commune de Granzay-Gript a mis gratuitement son stade à disposition des clubs frontenaysiens pendant tout l'été. Il lui semble légitime de lui rendre cette politesse.

Ont voté pour : 20

Contre : 2

Abstention : 1

**\* DEMANDE DE GRATUITE DE SALLE POUR COLLECTE DE SANG LE 21 AOUT 2010**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente pour la collecte de sang organisée par l'établissement français du sang le samedi 21 août 2010.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, se réservant la possibilité de mettre à disposition le gymnase en cas de location de la salle des fêtes.

**\* REVISION DES TARIFS CIMETIERE COMMUNAL**

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal et les tarifs du jardin d'urnes n'ont pas été revus depuis de nombreuses années. Le Conseil Municipal est invité à fixer de nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Type de concession	Tarifs actuels	Tarifs proposés (+ 10 %)
<u>Concessions cimetière</u> (depuis 2002)		
- concession 2 m2 de 30 ans	47.00	52.00
- concession 2 m2 de 50 ans	77.00	85.00
<u>Columbarium</u> (depuis 2002)		
- concession de 15 ans : 170.00		
- concession de 30 ans : 385.00		
- concession de 50 ans : 693.00		
<b>proposition de maintien des tarifs</b>		
<u>Jardin d'urnes</u> (depuis 2006)		
- concession de 30 ans	30.00	33.00
- concession de 50 ans	50.00	55.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**\* REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME DE LA C.A.N**

Le Conseil communautaire a approuvé la création d'un office de tourisme sous la forme juridique d'un EPIC.

La commune de Frontenay est invitée à désigner un élu susceptible de siéger au sein de cette nouvelle instance.

Ce représentant titulaire ne peut à titre personnel :

- prendre ou conserver un quelconque intérêt dans les entreprises en rapport avec l'E.P.I.C
- occuper une fonction dans ces entreprises
- assurer une prestation pour ces entreprises
- prêter leur concours à titre onéreux à l'E.P.I.C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Philippe REY, délégué titulaire de la commune au comité de direction de l'office du tourisme de la C.A.N.

**\* INSTALLATION WC ECOLE ELEMENTAIRE – INSCRIPTION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'INSTALLATION**

Le 9 juillet 2009, le conseil municipal décidait de passer commande auprès de l'entreprise BODARD pour l'installation de WC à l'école élémentaire pour un montant de 9 337.82 € HT.

Les travaux annexes à cette installation étaient alors évalués à 3 000 €.

Les WC ont été installés pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

L'installation par l'entreprise BODARD d'un kit de raccordement sur réseau avec sortie de module inversée a été nécessaire pour un montant de 454.00 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter cette dépense complémentaire en section d'investissement – opération 098 – article 2315

A la remarque de Philippe REY qui regrette un manque de concordance conduisant à l'ajout de 6 mètres de tuyaux, Raymond CAILLETON répond que ce surcoût intègre une reprise complète de descente de chute.

Ont voté pour : 22

Abstention : 1

### **\* REVISION DE L'INDICE DES FERMAGES POUR LES LOCATIONS DE TERRAINS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 21 décembre 1998, il a été décidé de diviser le terrain cadastré AM 129 d'une contenance de 47 ares 62 centiares, pour le louer à des particuliers pour une exploitation en jardins.

Ces loyers sont révisés annuellement en fonction de l'indice des fermages communiqué par la Préfecture, l'indice 2008-2009 était de 119.50, l'indice 2009-2010 est de 120.5 :

Les loyers 2008-2009 étaient de :

- PARCELLE 1 – Madame BOZIER	3.45 €
- PARCELLE 2 – Monsieur BOUHIER	3.45 €
- PARCELLE 3 – Monsieur PAROLDO	3.45 €
- PARCELLE 4 – Monsieur LAMOUREUX	3.45 €
- PARCELLE 5 – Monsieur JAULT	3.45 €
- PARCELLES 6 – Monsieur PROUST	3.45 €
- PARCELLE 7 – Monsieur PRIOUX	3.45 €
- PARCELLE 8 – Monsieur GAUTIER	3.45 €
- PARCELLE 9 – Monsieur GODET	3.45 €
- PARCELLES 10 – Monsieur BOUHIER	3.45 €
- PARCELLE 11 – Monsieur PRIOUX	3.45 €
- PARCELLE 12 – Monsieur GARAULT	3.45 €

Les nouveaux loyers s'élèvent à :

- PARCELLE 1 – Madame BOZIER	3.48 €
- PARCELLE 2 – Monsieur BOUHIER	3.48 €
- PARCELLE 3 – Monsieur PAROLDO	3.48 €
- PARCELLE 4 – Monsieur LAMOUREUX	3.48 €
- PARCELLE 5 – Monsieur JAULT	3.48 €
- PARCELLES 6 – Monsieur PROUST	3.48 €
- PARCELLE 7 – Monsieur PRIOUX	3.48 €
- PARCELLE 8 – Monsieur GAUTIER	3.48 €
- PARCELLE 9 – Monsieur GODET	3.48 €
- PARCELLES 10 – Monsieur BOUHIER	3.48 €
- PARCELLE 11 – Monsieur PRIOUX	3.48 €
- PARCELLE 12 – Monsieur GARAULT	3.48 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**\* CTCAM**

Afin de résoudre les problèmes récurrents de fonctionnement des **alarmes de l'école** élémentaire, un devis a été demandé à l'entreprise CTCAM pour une programmation de la centrale existante à leur centre de télésurveillance.

La proposition comprend l'installation :

- un boîtier interphonique
- une carte audio
- le raccordement au centre de télésurveillance

afin de compléter le matériel existant, soit :

- 2 claviers de commande
- 1 sirène
- 3 détecteurs volumétriques

Le tout pour un montant de 533.38 € HT, soit 637.92€ TTC

La redevance mensuelle de télésurveillance , dans le cadre d'un contrat pro – gestion des alarmes intrusion point par point (10 points maximum) s'élève à 34.68 € ttc

Les problèmes de fonctionnement de l'**alarme des ateliers** peuvent également être résolus par une programmation de la centrale existante sur le centre de télésurveillance de CTCAM .

La proposition comprend l'installation :

- le raccordement au centre de télésurveillance

afin de compléter le matériel existant, soit :

- 1 clavier de commande
- 1 sirène intérieure
- 1 sirène extérieure
- 4 détecteurs volumétriques

Le tout pour un montant de 188.00 € HT, soit 224.85€ TTC

Le Conseil Municipal réuni le 9 octobre dernier, a donné un accord de principe sur ces deux propositions, mais a souhaité qu'une négociation soit tentée afin de réduire le coût mensuel de la télésurveillance, deux bâtiments étant déjà sous télésurveillance CTCAM.

Monsieur CHAUFFIER informe le conseil municipal des résultats de la négociation avec CTCAM. La redevance mensuelle de télésurveillance est maintenant proposée à 27.44 € HT pour chacun des 4 contrats (mairie, salle de sport, école maternelle et ateliers), soit 32.82 € TTC au lieu de 34.68.€ TTC initialement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer l'autorisation de signature des devis et contrats correspondants.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**\* DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE MOBILIER LOCAL ASSISTANTES MATERNELLES**

Les équipements nécessaires seraient :

- 2 tables rectangulaires (120 x 80)	427.80
- 12 chaises hauteur 21cm	466.80
- 1 banquette hauteur 17 cm	75.00
- 1 banquette hauteur 25 cm	99.00
- 1 tapis (200x130)	136.60
- 1 bac à albums	<u>99.00</u>
<b><u>TOTAL TTC</u></b>	<b>1 304.20</b>

La Commune, pour ces équipements peut demander une subvention de 1 000.00 € auprès du ministère de l'intérieur au titre de l'aménagement d'une structure d'accueil « petite enfance ». Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander cette subvention et d'approuver le plan de financement tel que défini.

L'achat des équipements pourrait être inscrit au budget 2010, sous réserve de l'accord d'attribution de la subvention.

Madame le Maire précise que cette subvention a été demandée par l'association « les bouts choux » auprès de madame la députée Delphine BATHO. Madame la Députée a souhaité que la commune acquiert elle-même ce matériel et perçoive directement la subvention, ceci afin de conserver le matériel en cas de dissolution de l'association.

Claude POUPINOT demande quelle serait l'attitude de la Municipalité si une autre association faisait la même demande.

Madame le Maire lui répond que le même type de demande peut être fait et sera présenté au Conseil Municipal.

Ont voté pour : 21

Contre : 1

Abstention : 1

**\* APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS :**

- ***SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2008***
- ***SUR L'ASSAINISSEMENT EN 2008***
- ***SUR LE SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LAGORRE-LE PONT***

Le conseil municipal prend acte pour ces trois rapports annuels

**\* TRAVAUX MAIRIE – EXAMEN DES OFFRES**

**LOT N°5 - PEINTURE**

<b>ESTIMATION</b>	<b>1 244.44 € TTC</b> <b>(sans embrasures)</b>
<b>ENTREPRISE RAYNAUD</b>	<b>2 102.44 € TTC</b>
<b>ENTREPRISE BRUNET</b>	<b>3 290.60 € TTC</b>
<b>ENTREPRISE PARAULT</b>	<b>Sans réponse</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise moins disante.

**LOT N°2 (isolation et plafond archives, isolation cage d'escalier, et sas porte entrée), LOT N°3 (remplacement des ouvertures portes et fenêtres, LOT N°4 (remplacement de la porte d'entrée alu), LOT N°8 (pose d'une porte coupe-feu chaufferie)**

<b>ESTIMATION</b>	<b>36 915.29 € TTC</b>
<b>ENTREPRISE BEAUDOUIN</b>	<b>33 965.29 € TTC</b>
<b>ENTREPRISE COUE</b>	<b>36 766.54 € TTC</b>
<b>ENTREPRISE GAUTIER</b>	<b>50 841.48 € TTC</b>
<b>ENTREPRISE BOUSSIRON</b>	<b>Sans réponse</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise moins disante.

**\* ACHAT D'UN VEHICULE EN REMPLACEMENT D'UN VEHICULE ACCIDENTE**

La valeur du véhicule accidenté est de 1 794.00 € TTC.

Le prix d'un véhicule de remplacement (occasion récente) est d'environ 15 000 €.

Un véhicule (RENAULT TRAFIC SURELEVE AVEC GALERIE ET ECHELLE) de 48 000 kms est disponible au garage COUTURIER pour un montant de 13 400 € ttc.

Ce véhicule, révisé par le garage COUTURIER serait garanti 3 mois.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette acquisition.

**\* POINT FINANCIER – DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL**

**(ART 020 – DEPENSES IMPREVUES : 50 000)**

<b>OPERATION</b>	<b>INSCRIPTION DEPENSE DM COMPRISE</b>	<b>NOUVEAUX ENGAGEMENTS</b>	<b>REEL</b>	<b>D.M A PREVOIR</b>
<b>ARTICLE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<u>Art 2042</u> <u>BP : 31 214.00</u>			<b>NEANT</b>

réseau élec le rabiou	4 630.00			
pvr chambeaux	26 584.00			
<b>ARTICLE 205 – LOGICIEL GESTION CIMETIERE</b>	<b>Art 205 BP : 1 800.00</b>			<b>NEANT</b>
<b>OPERATION 098 – BATIMENTS</b>	<b><u>Art 2313</u> <u>BP : 113 700.00</u></b>			
mairie	109 100.00		<p><b>Dont</b>  *chaudière : 29 500  * toiture : 36 850  * peinture : 2 102.44  * menuiserie et isolation : 33 965.29  * <i>Retrait ancienne cuve : 992.68 en fonctionnement – art 61522</i></p>	<b>DM A PREVOIR 25 300.00 Si paiements ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE sur 2009</b>
WC école élémentaire		11 200.00		
gaz CLSH	3 400.00		3 400.00	
porte école maternelle	1 210.00		1 210.00	
porte logement rue des moulins		962.00		
toiture rue du rivaud		3 739.00	3 485.65	
Alarmes école et ateliers		862.77		
<b>Total 098</b>		<b>16 763.77</b>	<b>122 224.40</b>	



<b>OPERATION 114 – VOIRIE</b>	<b>Art 2315</b> <b>B.P 59 731.15</b> <b><u>D.M - 1 000.00</u></b> <b>58 731.15</b>			<b>Disponible</b> <b>11 614.82</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• rue grande aire</li> <li>• rue paradis</li> <li>• rue de l'Ile</li> <li>• rue du Four Grenier</li> </ul>			<b>42 274.00</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• révision marché b de commande 08</li> </ul>			<b><u>+ 680.36</u></b> <b>42 954.36</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• barrières</li> </ul>			<b>2 896.54</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• signalisation</li> </ul>			<b>1 265.43</b>	

<b>OPERATION 125 – ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>Art 2315</b> <b><u>B.P 18 000.00</u></b>			<b>DISPO</b> <b>4 000.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• rue grande fontaine</li> <li>• provision divers</li> </ul>	<b>14 000.00</b> <b>4 000.00</b>		<b>14 000.00</b>	
<b>OPERATION 129 – MATERIEL</b>	<b>BP : 84 405.00</b> <b><u>DM + 1 000.00</u></b> <b>85 405.00</b>			<b>D.M</b> <b>A</b> <b>PREVOIR</b>
				<b>15 000.00</b> <b>(véhicule)</b>
				<b>+ 1700.00</b> <b>SI ACHAT</b> <b>DEFIBRILLATEUR</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• informatique école</li> </ul>	<b>Art 218 19 465.00</b>		<b>19 619.70</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• serveur école</li> </ul>		<b>Art 2183 524.00</b>		

• ordinateur ateliers		Art 2183 410.00	467.88	
• imprimante mairie		Art 2183 363.00	445.22	
• tractopelle		Art 2182 49 650.00	49 650.00	
• lave vaisselle	8 500.00		6 400.00	
• defibrillateurs	5 400.00	Prévision 2 500.00		
• chariot cantine	250.00		263.12	
• lecteur CD	200.00		200.00	
• perforateur	730.00		645.27	
• aspirateur bib	210.00		210.00	
• mobilier élémentaire		5 220.00	4 935.15	
• mobilier maternelle		600.00	586.53	
• réfrigérateur primaire			276.00	
• souffleur			525.04	
• armoire école élémentaire			380.00	
• trafic		Art 2182 15 000.00		
<b>OPERATION 146 – PLANTATIONS provision</b>	Art 2121 1 000.00			NEANT
<b>OPERATION 153 – GENDARMERIE * volet roulant</b>	Art 21318 640.00		633.49	NEANT
<b>OPERATION 154 – RUE DU STADE</b>				
<b><u>ART 2041 PARTICIPATIONS</u></b> <b><u>B.P 16 672.00</u></b>				
<b>Pvr élec</b>	11 830			
<b>Participation câblage télécom</b>	2 842.00			
• participation cg 79 pour traversee agglomeration	2 000.00			

<u>ART 2315 TRAVAUX</u> <u>B.P 297 828.00</u>				
• marché éclairage public	16 132.37		16 132.37	
• MO éclairage public	645.17		645.17	
• Marché coordination SPS	1 913.60		1 913.60	
• Marché travaux sécurité	229 200.00		227 349.31	
• MO DDEA	7 840.00		7 840.00	
• Travaux génie civil télécom				
• Divers publicités	2000.00		2014.09	

**DECISION MODIFICATIVE A PROPOSER SI TOUTES LES PREVISIONS SONT REALISEES ET PAYEES SUR L'EXERCICE 2009**

**Art 020 = - 42 000.00**

**Art 098 – 2313 = + 25 300.00**

**Art 129 - 2182 = + 15 000.00**

**Art 129 – 2184 = + 1 700.00**

**\* DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Afin de prévoir les sommes nécessaires à l'achat du véhicule TRAFIC qui vient d'être décidé, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

Budget principal – dépenses d'investissement

Art 020 = - 15 000.00

Art 129 - 2182 = + 15 000.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**\* POINT FINANCIER – BUDGET EAU**

<p><b>POINT AU 4.11.2009</b> <b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b></p>
---

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES :

* article 2315	175 034.45
* chapitre 020 (dép. imprévues)	5 000.00

OPERATION	Payé € ttc	Engagé € ttc	REMARQUES
Publicités appel offre	1 565.68		
Extension A.E.P rue du stade (traversée rue)	2 535.31		
Extension Motte Sainte		5 241.00 (sur R.A.R 08)	NON REALISE
Marché chambres de comptage	26 165.10		
expertise		33 300.00	
Maîtrise œuvre DDAF		4 000.00	
Branchements plomb Rues Giannesini, rue des Moulins, de l'Ile et Immonets	27 066.80 4 266.37 891.01 <u>13 117.73</u> 45 341.90		4 branchements plomb supplémentaires / prévisions
Renouvellement canalisations rues Giannesini, rue des Moulins, de l'Ile et Immonets	6 110.36 37 520.91 <u>18 866.90</u> 62 498.17		
<b>total</b>	<b>138 106.16</b>	<b>37 300.00</b>	
<b>TOTAL A PREVOIR</b>	<b>175 406.16, SOIT UN DEPASSEMENT DE 400.00 a prendre sur 020 (DM à prévoir au conseil municipal de décembre ?)</b>		

***Engagements à payer en 2010 :***

- **de la rue des Immonets à la rue de la Gare**
- branchements plomb : 23 334.00 € ttc
- renouvellement canalisations : 15 984.00 € ttc

**\* AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU****BESOINS INVESTISSEMENT 2010 ET ANNEES SUIVANTES**

OPERATIONS	DEPENSES TTC/AN	2010 et suivants
BRANCHEMENTS PLOMB ( 300 000 € / 5 ANS)	60 000	60 000
RENOUVELLEMENT A.E.P (36 KMS à 102 000 € LE KM à RENOUVELLER SUR 100 ANS – AGE MOYEN DU RESEAU = 40 ANS) SOIT <b>0.6 KM/AN</b>	62 000	62 000
CREATION A.E..P ( 50 000 € HT/km, soit 59 800 € TTQ)	20 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>142 000</b>	<b>142 000</b>

**Les recettes basées sur les tarifs 2007 =**

- 1<sup>er</sup> acompte 2007 (versé en 2007) : 24 279.00
- 2<sup>ème</sup> acompte 2007 (versé en 2007) : 13 380.00
- 3<sup>ème</sup> acompte 2007 (sur budget 2008) : 18 345.00
- Solde 2007 (sur budget 2008) : 48 925.63
- **Soit un total de 104 929.63 €**

**Les recettes basées sur les tarifs 2008 :**

- 1<sup>er</sup> acompte 2008 : 28 722.00
- 2<sup>ème</sup> acompte 2008: 15 800.00
- 3<sup>ème</sup> acompte 2008 (sur budget 2009) : 15 279.00
- Solde 2008 (sur budget 2009) : 26 232.52
- **Soit un total de 86 033.52 (trop versé sur solde 2007 compensé en 2008)**

**Les recettes basées sur les tarifs 2009**

- **1<sup>er</sup> acompte 2009 (sur budget 2009) : 29 468.00**
- **2<sup>ème</sup> acompte 2009 (sur budget 2009) : 15 571.00**

**PROPOSITIONS**

CONSOMMATION	Tarifs 08	Tarifs 09 Conso + 10 % Abonnt + 5 %	Tarifs 2010 Conso + 5 % Abonnt + 5 %	Tarifs 2010 Conso + 8 % Abonnt + 5 %
<b>0 à 50 M3</b>	<b>0.2817</b>	<b>0.3099</b>	<b>0.3254</b>	<b>0.3347</b>
<b>51 à 200 M3</b>	<b>0.6585</b>	<b>0.7244</b>	<b>0.7606</b>	<b>0.7824</b>
<b>201 à 500 M3</b>	<b>0.6466</b>	<b>0.7113</b>	<b>0.7469</b>	<b>0.7682</b>
<b>+ DE 501 M3</b>	<b>0.6365</b>	<b>0.7002</b>	<b>0.7352</b>	<b>0.7562</b>
<b>TARIFS FUITE</b>	<b>0.3255</b>	<b>0.3581</b>	<b>0.3760</b>	<b>0.3867</b>
<b>ABONNEMENT</b>	<b>36.82</b>	<b>38.66</b>	<b>40.59</b>	<b>40.59</b>

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance du 10 décembre prochain.

- **LOCATION D'UN COPIEUR**

Alain CHAUFFIER a étudié en commission les besoins de l'école élémentaire pour le remplacement du copieur de l'école élémentaire. La consultation a été faite auprès des deux fournisseurs de la commune (UNIT PC et LIERE BUREAUTIQUE) sur la base du même cahier des charges (36 copies /minutes).

Après plusieurs négociations, la dernière proposition de UNIT PC semble la plus intéressante. Elle s'accompagne du remplacement du copieur situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie par un copieur équivalent dont le prix d'entretien serait de 66.00 € HT /10 000 copies, ce qui permettra une économie par rapport au tarif actuel bien supérieur.

Philippe REY estimant pouvoir obtenir de meilleurs tarifs que ceux proposés, demande que cette question soit reportée au prochain conseil. A cette occasion, il propose de constituer une commission d'achat.

Madame le Maire regrette que cette proposition de Monsieur REY n'ait pas été présentée pour étude avant le conseil municipal alors que la commission a beaucoup travaillé sur ce dossier.

Le Conseil accepte de reporter cette question à la séance du 10 décembre.

- **REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les conseillers municipaux ont reçu divers documents sur ce thème par courrier et par mail. Madame le Maire transmet au Conseil Municipal un nouveau courrier des services de l'état parvenu par mail ce jour.

Elle souhaite qu'une discussion ait lieu lors de la prochaine réunion plénière et éventuellement que le Conseil Municipal puisse voter une motion le 10 décembre prochain.

- **QUESTIONS DIVERSES**

### **CREATION D'UNE COMMISSION « ACHATS »**

La discussion précédente sur la location d'un copieur conduit à la proposition par Philippe REY et Céline VALEZE d'une commission « ACHAT » chargée d'examiner les propositions des entreprises.

Céline VALEZE argumente sa proposition par l'exemple des achats des ateliers qui seraient faits au compte goutte et dont les paiements seraient effectués sans vérification de la livraison, ce que conteste madame le Maire.

Philippe REY donne l'exemple de l'achat du papier qui pourrait faire l'objet d'une consultation annuelle. Madame le Maire rappelle à ce sujet la possibilité d'adhésion prochaine au groupement d'achat de la C.A.N.

Le conseil municipal vote sur la création d'une telle commission.

Ont voté pour : 10

Abstention : 9

Contre : 4

Philippe REY, Céline VALEZE et Alain CHAUFFIER feraient partie de cette commission.

Les conseillers municipaux actuellement absents pourront émettre le souhait de faire partie de cette commission qui sera complétée et dont les attributions seront précisées le 10 décembre prochain.

### **SPECTACLE DE FIN D'ANNEE**

La commission animation s'est réunie à l'initiative de Laurent COCHELIN, Vice-Président, le 9 novembre afin de retenir un spectacle pour la fin d'année, le 9 décembre prochain à 20 H 00 à la salle polyvalente.

G POU CET a été retenu par la commission pour un montant de 785 € ttc. Le budget global de cette manifestation peut être estimé à 800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la commande de ce spectacle.

Il est proposé d'appliquer la gratuité pour les spectateurs de moins de 12 ans et de fixer l'entrée à 5 € pour les adultes et enfants à partir de 12 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **DECISION DE PRINCIPE POUR UN APRES-MIDI MUSICAL AUTOUR D'UN PIANO**

Laurent COCHELIN a reçu une proposition pour l'organisation d'un après-midi musical où les enfants pourraient découvrir la musique au travers d'un piano.

Cette prestation gratuite proposée par un pianiste, également professeur au collège, nécessite la location d'un piano et son transport. Le budget prévisionnel est estimé à 400 €.

Cette manifestation pourrait avoir lieu pendant le Printemps de la Poésie, en mars 2010.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

## **PARTENARIAT AVEC LA NOUVELLE REPUBLIQUE**

A l'occasion du lancement du marché dominical, Philippe REY propose au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec le quotidien « LA NOUVELLE REPUBLIQUE ». Ce partenariat consiste en la réservation de 3 pages de communication sur la commune, les 16, 17 et 18 décembre 2009, à la veille du marché de Noël du 20 décembre.

Les articles seront choisis par la Nouvelle République après audition du Maire et des adjoints. Le montant de cette prestation s'élève à 760.00 € tc qui peut être partagé avec des partenaires.

Le montant restant à la charge de la commune serait donc de 260.00 €.

Ont voté contre : 2

Abstention : 6

Pour : 15

## **ACHATS COMPLEMENTAIRES ECOLE MATERNELLE**

Alain CHAUFFIER explique au Conseil Municipal la demande de l'école maternelle d'acquisition de deux tables supplémentaires en complément de la commande faite auprès de la société DELAGRAVE. Le coût de ces tables est d'environ 57 € TTC l'unité.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **• INFORMATIONS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'accord de principe du Conseil Général pour une cession gratuite du terrain du Pont Vergnaux, les services départementaux se chargeant de la rédaction des actes administratifs.
- Du souhait de la C.A.N, à l'occasion des 10 ans de cette structure, de faire témoigner des habitants de chaque commune.
- De l'organisation par le syndicat de Pays de manifestations festives le 21 novembre avec notamment la fête du Frêne Tétard.
- Des rencontres des éco-industries le 25 novembre au parc de Noron à NIORT
- De l'existence d'un site sur « le jour et la nuit » portant sur l'utilité de l'éclairage nocturne.
- De l'inauguration de la caserne le 4 décembre à 18 H 30
- D'un projet de création d'entreprise de tissage artisanal à Frontenay-Rohan-Rohan
- D'une conférence le 25 novembre sur les journées nationales des prisons
- De l'inauguration de l'orgue du Musée d'Agesci le 18 novembre

- De l'exposition « à la conquête de l'eau » aux Archives Départementales à compter du 26 Novembre

Laurent COCHELIN donne au Conseil Municipal les dates retenues pour le téléthon, les 4 et 5 décembre prochains. La manifestation commencera le 4 Décembre à 16 H 45 avec le traditionnel lâcher de ballons et se terminera le 5 décembre à minuit.

Alain CHAUFFIER fait le point sur la réflexion menée par le Syndicat de Pays qui envisage de développer l'achat de produits locaux dans le cadre de l'organisation de circuits courts pour la restauration collective et les services à la personne.

Il rappelle au Conseil Municipal que la rédaction de l'agenda 2010 est en cours et que la réalisation d'un nouveau plan de la commune est également en cours en collaboration avec ACTIF.

Il évoque la prévision de réaménagement du groupe scolaire élémentaire.

Raymond CAILLETON énumère les travaux réalisés par le personnel des ateliers municipaux et les entreprises : (réfection du sol du dortoir de l'étage à l'école maternelle, ramonage à l'école maternelle, travaux préparatoires à l'installation des WC à l'école élémentaire, aménagements sous le préau de l'école élémentaire, consolidation des bancs de l'église, réalisation de nouvelles décorations lumineuses pour Noël, plantations de chrysanthèmes, plantations diverses, implantations de signalisation, travaux dans la Mairie). Il annonce que la chaudière de la Mairie sera installée la semaine du 16 au 20 novembre.

Il donne des précisions sur une suggestion faite par Olivier COURTOT, le 8 octobre dernier au sujet de la couverture de la Mairie. Il donne les détails des travaux induits par ce système de pose de plaques isolantes, et en conclut que ce système aurait entraîné un surcoût de 23 000 € HT.

Olivier COURTOT lui répond qu'il n'a pas présenté ce système comme moins onéreux.

Joël GERMAIN informe le Conseil Municipal des travaux de nettoyage en cours près du lavoir de BASSEE.

Thierry ALLEAU souhaite un balayage des rues au village de FAUGERIT.

Bernard BARAUD lui répond qu'il travaille actuellement sur ce dossier du balayage des rues.

Thierry ALLEAU signale un câble téléphonique tombé à 1.50 m du sol dans le chemin de la Courance à FAUGERIT.

Il demande que soit étudiée la possibilité d'implanter un arrêt de bus dans ce secteur.

Bruno PAROLDO demande des précisions sur l'installation des auto-scooters sur le parking des Tonnelles.

Raymond CAILLETON lui répond que le branchement électrique qu'ils utilisent est un branchement « forain » et qu'ils doivent demander ce branchement et payer leur consommation auprès du SIEDS.

Céline VALEZE et Philippe REY demandent que les droits de place votés par le Conseil Municipal pour les commerçants ambulants le 26 juin 2008 s'appliquent dès à présent aux forains.



Madame le Maire répond que ces tarifs calculés au mètre linéaire ne sont pas adaptés aux manèges forains et propose que le Conseil Municipal vote des tarifs forfaitaires en séance du 10 décembre prochain pour une application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Laurent VINCELOT a entendu des rumeurs au sujet des terrains de la ZAC du Pont Vergnaux. Madame le Maire lui répond que des informations lui seront données, hors conseil municipal, en réunion plénière Mardi prochain.

Thierry MOUCHARD a assisté à la réunion de SAINT HILAIRE LA PALLUD organisée par le Syndicat de Pays sur les « circuits courts » (cf. ci-dessus). Il explique que ce projet permettrait de soutenir le maraîchage bio et que des installations dans la commune seraient peut-être possibles et à soutenir ;

Olivier COURTOT signale que des familles se sont vues refuser, pour les mois de novembre et décembre, l'inscription de leurs enfants au centre de loisirs du mercredi proposé par l'association « LE PETIT COIN DES MOMES ». Madame le maire et l'adjoint concernés vérifieront cette information qui les surprend.

Bernard BARAUD a fait procéder au balayage des rues récemment refaites. Il consulte actuellement les entreprises afin de trouver de meilleurs prix pour le balayage mensuel des rues de la commune.

Il prévoit également de recevoir des devis pour la réfection de routes à présenter en commission voirie.

Il rappelle au Conseil Municipal que le traditionnel goûter des anciens aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 29 novembre prochain. Philippe REY, Laurent COCHELIN, Claude POUPINOT, Marylène CLEMENT, Laurent VINCELOT viendront aider Madame le Maire et Bernard BARAUD pour cette manifestation.

Philippe REY rappelle au Conseil que le premier marché mensuel aura lieu ce Dimanche, 15 Novembre 2009. Une animation est prévue par un club sportif. Pour ce premier rendez-vous, c'est le Tennis Club qui jouera ce rôle d'animateur et qui envisage une vente de marrons chauds.

Il souhaite profiter d'une opportunité proposée par la Nouvelle République afin de promouvoir le marché de Noël du 20 décembre.

Il annonce une réunion de la commission « jumelage » le 25 novembre prochain et la venue des Allemands de SCHAPPEN entre le 15 et le 19 avril 2010.

La séance est close à 23 h 30